

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2026-108 du 8 juin 2026, portant approbation de la décision du conseil d'administration de la Banque centrale de Tunisie du 18 mars 2026 autorisant la conclusion au nom et pour le compte de l'Etat d'un contrat de prêt d'un montant de 500 millions de dollars avec la Banque africaine d'import-export « Aferximbank ».

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016, portant fixation du statut de la Banque centrale de Tunisie, notamment son article 32,

Vu la loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Prend le décret dont la teneur suit:

Article premier - Est approuvée la décision du conseil d'administration de la Banque centrale de Tunisie du 18 mars 2026 autorisant la conclusion au nom et pour le compte de l'Etat d'un contrat de prêt d'un montant de 500 millions de dollars avec la Banque africaine d'import-export « Aferximbank».

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 juin 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed